CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017 ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	853
Moto-Club	MOTO-CLUB GYE CHAMPAGNE
N° d'affiliation	C1859
Date	29 & 30 juillet 2017
Lieu	BAR sur SEINE 10110
Organisateur technique	MC Gye en Champagne
Adresse	
E-mail	gaasch.g@orange.fr
Téléphone	06 24 16 38 34

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Alain ROCHELEUX	Licence : 043551
Délégué FFM (Président du Jury)*	Dominique ROSSELET JORDAN	Licence : 025854
Membre du Jury	Daniel LHERMET	Licence : 015722
Membre du Jury	Michel RENARD	Licence : 037432
Commissaire technique responsable	Jean Michel DEPOIT	Licence : 008491
Responsable du chronométrage	Eric LAMBALLE	Licence : 181567

Article 3 Catégories & Engagements

➲ **Championnat de France**
- ★ Elite E1
- ★ Elite E2
- ★ Elite E3
- ★ National E1
- ★ National E2
- ★ National E3
- ★ Juniors[1]
- ★ Espoirs 125cc 2T[2]
- ★ Féminines[3]

➲ **Trophée de France**
- ★ Néo-Elite
- ★ Vétérans[4]

➲ **Championnat des constructeurs**

➲ **Challenge Team National**

1 Open issu des classes E1, E2 et E3 , moins de 23 ans au 1er janvier de l'année du Championnat
2 Moins de 20 ans au 1er janvier de l'année du Championnat
3 Open issu des classes E1, E2 et E3
4 37 ans au 1er janvier de l'année du Championnat

Pour rappel :

E1 : de 100 à 125cc 2T et de 175 à 250cc 4T
E2 : de 126 à 250cc 2T et de 290 à 450cc 4T
E3 : de 290 à 500cc 2T et de 475 à 650cc 4T

En cas de changement de catégorie et/ou de classe à la dernière épreuve, le pilote n'apparaîtra pas dans le classement de sa nouvelle catégorie. Les points qu'auraient pu marquer ce pilote seront réattribués aux pilotes suivants.

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017 ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Parc fermé :

Le Moto-Club prévoit-il un parc fermé ? ☒ oui ☐ non

Si oui, une fois le contrôle technique terminé, le pilote devra pousser sa machine immédiatement au parc fermé, munie du transpondeur correspondant à son numéro de course. Il devra, par ailleurs, équiper sa machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antivol individualisé (chaîne cadenassée, bloc-disque ou U de classe SRA) et quitter immédiatement le parc sans la bâcher.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire, l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... UFSA 10

Nombre de secouristes 22

Hôpital le plus proche ..... CHU TROYES

Nombre d'ambulance(s) 4

Temps de trajet (en min) ..... 40'

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Adresse ..... BAR sur SEINE

Capacité Moto : 370
(7 par kilomètre maximum)

Caractéristiques :

Les parcours de liaison empruntent-t-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ☒ oui ☐ non

Longueur de la boucle 68

Distance journalière 201

Nombre de Contrôles Horaires 1

Contrôle de Passage 5

Nombre de Spéciale(s) :

- De type Banderolée (MX) ..... 2 — Longueur(s) 3,5
- De type Enduro (en ligne) ..... 0 — Longueur(s) .....
- De type X-Trem ..... 1 — Longueur(s) 3

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? ☐ oui ☒ non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? ☒ oui ☐ non

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 23/05/17	Date : 24/05/17	Date : 21/06/2017
MOTO CLUB GYE CHAMPAGNE 10 RUE DE LA VEREILL 10250 GYE S/ SE	TESSIER Chandine Secrétaire Administrative de la LMCA 7 Rue Chanzy 51800 SAINTE MENEHOULD	Numéro : 17/0654 FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

ANNEXE : LISTE DES OFFICIELS

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

N° d'épreuve FFM 853
Moto-Club ..... GYE CHAMPAGNE
N° d'affiliation ..... c 1859
Lieu ..... BAR SUR SEINE (10)

Organisateur

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	Alain ROCHELEUX	043551
Président du Jury	Dominique ROSSELET JORDAN	025854
Membre du Jury	Daniel LHERMET	015722
Membre du Jury	Michel RENARD	037432
Commissaire technique responsable	Jean Michel DEPOIT	08491
Responsable du chronométrage	Eric LAMBALLE	181567
Secrétaire du Jury	Michaelle GAASCH	323336
Commissaire technique	Noël FOURNIER	010561
Directeur de course Adjoint	Patrick GAASCH	010772
Directeur de course Adjoint	Michel RENARD	037432
Directeur de course Adjoint	Gaston BERTRAND	03763
Directeur de course Adjoint	Jean Pierre SERRUROT	163446
Commissaire de piste	François CARTIER	175957
Commissaire de piste	Arnaud PIERRE	019479
Commissaire de piste	Georges ROYER	163448
Commissaire de piste	Michel YOVANOVITCH	024364
Commissaire de piste	Eric MASSON	163449
Responsable du paddock	Valéry JOUGLAS	279168
Responsable du paddock	Laurent ALANIECE	279169
Secrétaire technique	Sylvianne YOVANOVITCH	230814

HORAIRES PRÉVISIONNELS

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

RÈGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM 853
Moto-Club ..... GYE CHAMPAGNE
N° d'affiliation ..... c 1859
Lieu ..... BAR SUR SEINE (10)

Date ---------- vendredi 28 juillet 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
13h30	17h30	**Contrôles administratifs**	toutes catégories	4h00
13h45	17h45	**Contrôles techniques**	toutes catégories	4h00
18h00	19h00	**Briefing pilotes**	toutes catégories	1h00
19h00	20h00	**Réunion du Jury**		1h00

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

HORAIRES PRÉVISIONNELS

FFM FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Date 29/30 Juillet 2017 13h30

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h30	10h30	**Départ**	toutes catégories	2h00
14h15	17h30	**Arrivée**	toutes catégories	3h15
17h30	18h30	**Réunion du Jury**		
17h30	18h30	**Remise des Prix**	toutes catégories	1h00
	19h15	**Fin**		

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org